

# ***BILAN D'ACTIVITÉ***

## ***2020***



## **Le P.E.P.S**

Parcours Educatif et Psychosocial

---

**MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL**



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Edito</b> .....   | <b>2</b>  |
| <b>1) L'établissement PEPS</b> .....   | <b>3</b>  |
| 1.1) Une MECS, 3 pôles.....  | 3         |
| 1.2) L'accompagnement psychosocial, signature de la MECS PEPS .....                                    | 4         |
| <b>2) Présentation de l'activité 2020</b> .....  | <b>5</b>  |
| 2.1) Les demandes d'accueils .....   | 5         |
| 5  |           |
| 2.2) Cartographie de l'activité du PEPS .....  | 6         |
| 2.2.1) L'activité .....  | 6         |
| 2.2.2) Les admissions.....   | 6         |
| 2.2.3) Les motifs de placement .....   | 7         |
| 2.2.4) La provenance du jeune à l'admission.....   | 8         |
| 2.2.5) La file active de l'année 2020 .....  | 9         |
| 2.2.6) La fin de prise en charge .....   | 10        |
| <b>3) Le pilotage de la MECS et la mise en œuvre de accompagnements</b> .....                          | <b>10</b> |
| 3.1) L'équipe pluridisciplinaire .....   | 10        |
| 3.2) Les actions éducatives engagées auprès des jeunes accueillis .....                                | 11        |
| 3.2.1) L'hébergement .....   | 11        |
| 3.2.2) L'insertion .....   | 12        |
| 3.2.3) La création de liens (l'ouverture).....   | 14        |
| 3.3) Dimension clinique et compétences psychologiques .....  | 14        |
| 3.3.1) La particularité du pool de psychologues.....   | 14        |
| 3.3.2) L'accompagnement et l'évaluation psychologique de la MECS PEPS, au regard de l'année 2020 ..... | 15        |
| 3.4) Comment organise t'on la démarche psychosociale du PEPS ? .....                                   | 21        |
| 3.4.1) La continuité de l'activité en 2020.....  | 23        |
| 3.4.2) Le partenariat.....   | 23        |
| <b>4) Priorités stratégiques</b> .....   | <b>24</b> |
| 4.1) Le retour d'expérience .....  | 24        |
| 4.2) Résultats de l'année.....   | 25        |
| 4.3) objectifs à atteindre .....   | 25        |

## Edito

La MECS PEPS est née, il y a presque 10 ans, dans l'objectif d'implanter un dispositif donnant une place singulière à chaque adolescent accompagné en protection de l'enfance, et qui développe le sens de la vie et du travail dans une société telle que la nôtre aujourd'hui.

La MECS PEPS s'engage dans une démarche responsable pour conscientiser, développer et élever les ressources et les compétences de tous, public accueillis et professionnels, dans le but de contribuer par ses activités, à un engagement citoyen et aux enjeux du développement durable.

Les compétences et les innovations du trinôme (jeune accueilli, éducateur, psychologue), par des conduites positives à l'encontre des uns et des autres fondent un comportement d'entraide et inscrit dans une communauté sociale. Ainsi, comme disait BORN « *travailler l'autonomie avec un jeune, c'est à la fois réaliser des actions concrètes et pertinentes avec lui, mais aussi lui faire passer implicitement le message que son avenir nous occupe plus que son passé ou son présent* ».

La MECS PEPS dispose d'une capacité à :

- **soutenir et à étayer les besoins et les demandes des jeunes accueillis** en structurant des perspectives et des objectifs d'accompagnement individualisés.
- **anticiper et répondre aux exigences sanitaires**. L'association a engagé dès le début de la pandémie d'importants travaux avec les équipes cadres sur l'élaboration de Plan de Continuité de l'Activité (PCA) et de Reprise de l'Activité (PRA). Si bien que les équipes ont toujours été en situations de travail avec et pour les jeunes accueillis.
- **favoriser les circuits courts** avec les entreprises locales et les entreprises d'insertion.

Cette année 2020 fut marquée par notre capacité et notre agilité à affronter la crise sans précédents dans laquelle nous sommes encore. Borner le champ des libertés en fixant des limites et en maintenant de l'autorité est notre cœur de métier. La grande responsabilité des équipes de collaborateurs, qui ont fait preuve d'un sens de l'engagement et du collectif, a participé au fait que le public accueilli au PEPS soit plus agile et à-même d'affronter la déflagration de la crise.

La dynamique d'incertitudes qui nous affectent aujourd'hui, se présente comme autant de facettes sous lesquelles se répercutent les changements. La crise comme surgissement des difficultés inattendues mais fondamentales, nous a permis d'ouvrir le champ des possibles car dans cette période de crise sanitaire, il a fallu trouver des moyens pour continuer à accompagner, suivant l'approche psycho-sociale, les adolescents et jeunes majeurs qui nous sont confiés et converger ensemble vers une confiance en l'avenir.

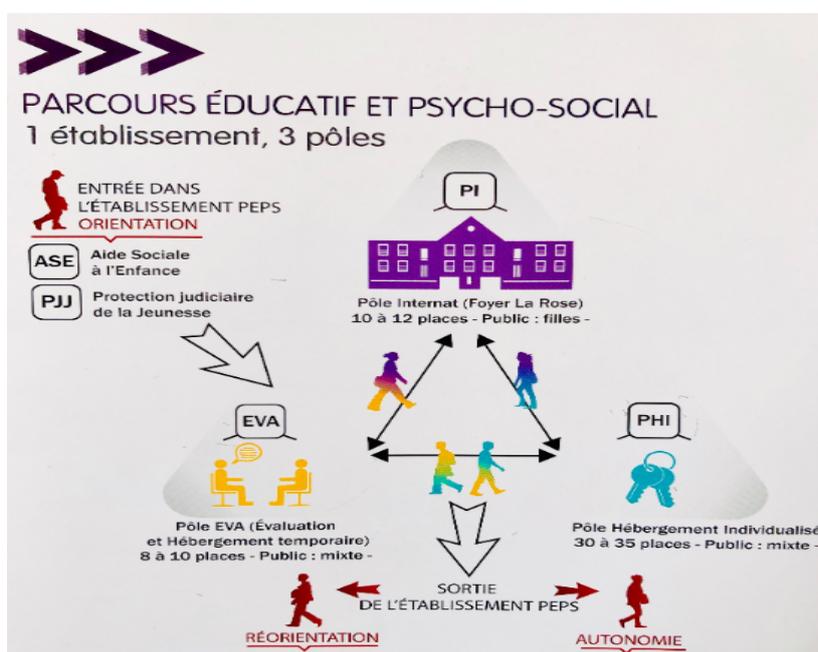
# 1) L'établissement PEPS

## 1.1) Une MECS, 3 pôles

La MECS PEPS (Parcours Educatif Psycho Social) définit son projet d'établissement en s'appuyant sur le cadre des politiques définies par :

- Le code de l'action sociale et des familles
- L'article 375 du code civil relatif à la protection des mineurs en danger
- De l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante du décret 75-74 du 18 février 1975 relatif à l'aide au jeune majeur
- De la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale
- De la loi N°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- De la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- De la réforme de la justice pénale des mineurs par l'ordonnance du 11/09/2019

La prise en charge des jeunes au PEPS permet d'adapter et de proposer une offre individualisée favorisant l'expression et la verbalisation des souffrances, pour un accompagnement du quotidien (santé, hygiène, administratif), de la formation et de l'emploi, des liens sociaux et de l'inscription citoyenne. L'accompagnement s'inscrit dans une continuité de parcours au sein de l'établissement dont voici les trois modalités d'accueil :



- **Le pôle d'hébergement Individualisé (PHI)** a une capacité de 30 à 35 places, pour des filles ou garçons, de 14 à 21 ans, en appartement dans le diffus Marseillais. Chaque jeune accueilli est suivi sur son projet, par un éducateur et un psychologue (salarié ou libéral) formant ainsi un trinôme. Il s'agit d'un accompagnement psycho-social à l'autonomie et à la sortie du dispositif ASE/PJJ des jeunes confiés.

- **Le pôle Eva** a une capacité de 9 places, pour filles ou garçons, de 16 à 21 ans, sur une période de 3 mois. Ils sont accueillis en studio dans le diffus de Marseille. Ici, est concernée l'**évaluation croisée d'un jeune à un instant donné afin de permettre une objectivation optimale des compétences psycho-sociales et de préconiser une prise en charge adaptée pour la suite**. Sur une période de trois mois, une évaluation psycho-sociale est menée à l'aide d'outils spécifiques, par l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, psychologue, CESF).
- **Le pôle internat (PI)** accueille des jeunes filles de 14 à 21 ans en foyer, sur une capacité de 10 à 14 places. Cette structure est ouverte 365 jours par an, 24h/24h. **Il s'agit d'offrir un accueil sécurisant et contenant, un accompagnement éducatif et psychologique permettant à chaque jeune fille de s'impliquer dans un processus de reconstruction personnel**. C'est surtout éviter une rupture éducative en assurant le maintien du lien y compris dans l'errance physique et/ou psychique.
- **Le ZESTE** : Depuis janvier 2018, la MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour. **Il s'agit d'un module de remobilisation et de valorisation de la personne autour des supports de la cuisine et de la pâtisserie**, pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

## 1.2) L'accompagnement psychosocial, signature de la MECS PEPS

Nous accueillons et accompagnons, au quotidien, des adolescents placés et dont les histoires de vie ont conduit à la décision institutionnelle de protection (juge des enfants, ASE). Il s'agit de jeunes confrontés à des problématiques familiales multiples, avec impacts handicapants sur les trajectoires individuelles, et ce, depuis le bas âge pour la majorité d'entre eux.

Accompagner ces adolescents malgré tout, est l'essence même de la MECS PEPS, la substantifique moelle de notre mission. Comment accueillir ces adolescents, placés par l'ASE et/ou le juge des enfants, ces jeunes gens à peine sortis de l'enfance et privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, de leurs parents ?

Comment les accueillir tels qu'ils sont et tels qu'ils se présentent à nous : avec leur passé, leur enfance chaotique, leurs blessures, leurs difficultés à *Être*. À être Sujet, à être en société, et parfois même à exister tout simplement... Comment leur ouvrir le champ des possibles ?

La réponse du PEPS est de proposer un accompagnement psychosocial. Cette action innovante se caractérise par un accompagnement socioéducatif articulé avec un accompagnement psychologique (psychologues institutionnels et psychologues libéraux conventionnés avec l'ARS) dans une cohérence d'ensemble pour chaque jeune. L'articulation entre ces deux compétences, psychologique et éducative, à la fois différentes et complémentaires, permet de proposer un accompagnement psychosocial, qui répond à la singularité de chaque parcours de vie, par deux approches soutenantes et sécurisantes.

Notre projet est axé sur le bien-être et l'autonomie du jeune. Les professionnels sont garants d'un accompagnement relationnel protecteur et contenant. Ils sont garants du respect des besoins de chaque jeune, à travers le partage d'une vie quotidienne. Ils les aident à trouver et à avoir une place singulière dans la société car l'insertion de ces adolescents ne peut se réaliser qu'en lien avec la communauté sociale qui l'entoure. La MECS PEPS est un établissement homogène, assurant une même mission auprès d'un public identifié, c'est pourquoi la plupart des prestations sont communes aux trois pôles. Elles sont toutefois articulées de manières différentes, selon la modalité d'accompagnement et le projet d'accompagnement de chacun. Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) guide l'accompagnement psychosocial tout au long de l'accueil à travers : le quotidien, l'autonomie, les relations aux pairs, aux adultes, à la famille, à l'extérieur, la scolarité, l'emploi, le soin...

## 2) Présentation de l'activité 2020

### 2.1) Les demandes d'accueils

La MECS PEPS propose donc une prise en charge atypique et diversifiée pour des jeunes adolescents ayant des difficultés à se poser et à respecter les règles d'une maison d'enfants dite « classique ».

La MECS a reçu **102 demandes d'accueils** en 2020.

Nous avons procédé à **51 admissions**, soit 50% des demandes.

Il y a eu **51 non admissions** pour les motifs suivants :

- 30 demandes annulées par le prescripteur durant la phase d'admission, soit 59 % de ces demandes.

(Jeune en fugue, ayant trouvé une place ailleurs, une entrée sur le pôle évaluation ou le pôle internat non validé par l'inspecteur enfance famille).

- 11 demandes, soit 40 % refusées par PEPS pour les motifs suivants :
  - 38 % pour troubles psychiatriques avérés.
  - 53 % pour demandes non adapté (trop jeune, pas de collectif garçons, impossibilité à vivre seul déjà évaluée, déficience mentale)
  - 9% pour effectif complet au moment de la demande (fonctionnement sans liste d'attente)

**Si on ajoute** au 59 % de **demandes annulées par le prescripteur**, les 53 % de **demandes refusées pour un profil non adapté** à l'habilitation et au projet d'établissement de la MECS PEPS, **cela représente** 41 demandes sur les 51 non admission, soit **80 %**.

## 2.2) Cartographie de l'activité du PEPS

### 2.2.1) L'activité



| ACTIVITE                                   | 2019         | 2020         |
|--|--------------|--------------|
| Capacité autorisée                         | 50           | 50           |
| Nombre de journées d'ouverture             | 365          | 365          |
| Nombre de journées théoriques              | 18250        | 18250        |
| Nombre de journées prévues                 | 17644        | 17644        |
| <b>Taux d'occupation budgétaire (en %)</b> | 96.99        | 96.99        |
| Nombre de journées réalisées               | 17431        | 16310        |
| <b>Taux d'occupation réalisé (en %)</b>    | <b>95.51</b> | <b>89,37</b> |
| <b>Ecart prévu/réalisé</b>                 | <b>-271</b>  | <b>-1334</b> |

L'analyse que nous pouvons faire du taux d'occupation réel de 2020, est de deux ordres :

- L'état d'urgence sanitaire a gelé les flux de candidatures et donc les admissions possibles.
- Il reflète également l'importance pour l'établissement de mieux communiquer avec les services gardiens afin que la problématique de non admission sur la MECS PEPS diminue.

La qualité du travail engagé par les équipes pluridisciplinaires de la MECS PEPS autour d'un projet d'établissement atypique et innovant ; et qui répond au besoin du schéma départemental dans un dispositif de protection de l'enfance saturée comme c'est le cas en région PACA, mérite d'être utilisé à bon escient. Ensemble, nous ne pouvons accepter que sur les 51 non admissions de 2020, 80 % soit des annulations des prescripteurs et des refus de la MECS PEPS pour profil non adapté (trop jeune, expertise psychiatrique, absence d'autonomie déjà évaluée, déficience mentale, etc...) qui démontre une véritable méconnaissance de la spécificité de la MECS PEPS.

Les 2 cheffes de services éducatif et psychologique sont depuis 2 ans dans une logique de rencontre des magistrats, des inspecteurs enfance famille et de leurs équipes afin de rendre lisible la plus-value d'un accompagnement PSYCHOSOCIAL, signature de la MECS PEPS, depuis maintenant 9 années.

### 2.2.2) Les admissions

L'établissement PEPS est une MECS d'une capacité d'accueil de 50 places d'hébergement, plus 5 places d'accueil de jour de remobilisation. Nous accueillons des mineurs et jeunes majeurs âgés de 14 à 21 ans dans le cadre de mesures d'assistance éducative (ASE) ou de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Notre principe d'accueil est fondé sur l'inconditionnalité. Nous accueillons des jeunes sans aucun projet particulier au moment de leur admission, inscrits dans la délinquance, l'errance et les conduites

à risques. Nous revendiquons notre double habilitation ASE – PJJ, qui nous permet de continuer à ouvrir un champ des possibles pour des jeunes que très peu de MECS admettent.

La MECS fonctionne sans liste d'attente afin de ne pas engorger le service de candidatures qui ne seraient plus d'actualité ou pertinente, qui auraient trouvées une autre place ailleurs, pour ne pas faire patienter ou espérer un jeune de trop long mois alors que le besoin est jugé immédiat. Cela nous permet d'être le plus réactif possible et au plus près des besoins du jeune et du prescripteur à l'instant de la demande. Nous nous attachons à maintenir la qualité des accompagnements en effectuant une procédure d'admission nécessaire à toute admission sur le PEPS.

Suite à la procédure d'admission, en deux rendez-vous, les jeunes qui ont obtenu un avis favorable d'admission intègrent la file active. Un hébergement, ou une chambre, est mis à leurs dispositions, dans le diffus ou à l'internat. La disponibilité du binôme psycho-social est immédiate. Le référent éducatif désigné collabore en amont de l'admission officielle, avec les travailleurs sociaux orienteurs et le jeune concerné, afin de faciliter son passage vers le PEPS. Le service prescripteur est étroitement associé à la prise en charge du jeune et doit rester tout au long de l'accueil un recours facile et familial.

En 2020, le nombre de jeunes nouvellement accueillis à la MECS PEPS se répartit comme suit :



#### Nouvelles admissions par pôle

|      | PI | PHI | EVA | Total     |
|------|----|-----|-----|-----------|
| 2019 | 30 | 17  | 26  | 73        |
| 2020 | 18 | 11  | 22  | <b>51</b> |

#### Origines des nouvelles admissions en 2020

|            | PI | PHI | EVA | Total     |
|------------|----|-----|-----|-----------|
| <b>ASE</b> | 17 | 7   | 17  | <b>41</b> |
| <b>PJJ</b> | 1  | 4   | 5   | <b>10</b> |

- 41 jeunes orientés par l'ASE, qui reste notre principal prescripteur.
- En 2020, nous remarquons une baisse du nombre de jeunes admis de - 30 % sur l'ensemble des 3 pôles.

Autant nous réussissons aisément à expliquer la baisse au Pôle Hébergement Individualisé (PHI) du fait des 17 entrées renouvelant le PHI en 2019 et du fait de la mission même du pôle.

Autant la baisse des entrées en 2020 sur le Pôle Internat et sur le Pôle Evaluation nous semble plus délétère pour l'ensemble du dispositif.

### **2.2.3) Les motifs de placement**

Les adolescents et jeunes majeurs que nous accompagnons sont des enfants majoritairement placés depuis leur plus jeune âge. Il s'agit de jeunes dont les dérèglements familiaux précoces, sévères et durables ont conduit à les extraire de la cellule familiale pour les confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Dans une approche systémique de la Protection de l'enfance, nous prenons en compte, au quotidien, la cumulation des causes de placement. Cependant, si nous devons dégager une cause dominante pour chaque admission au PEPS, nous pourrions dire que :

**40%** des jeunes accueillis ont été placés suite à des carences éducatives sévères

**Viennent ensuite :**

- **20 %** relativement à des problèmes/conflits familiaux /maltraitance
- **20 %** pour cause d'errance
- **16 %** pour des difficultés psychologique/psychiatrique

En 2020, la majorité des placements fait suite à des carences éducatives sévères nécessitant un besoin de protection.

#### 2.2.4) La provenance du jeune à l'admission

|   | PHI | EVA | PI |
|---|-----|-----|----|
| <b>Domicile</b> (Famille, AEMO, Hébergé par tiers...) | 3   | 9   | 9  |
| Autres structures <b>ARS</b> ou autre pôle de PEPS    | 6   | 2   | 1  |
| Autres <b>MECS, DIMEF, CER, CEF...</b>                | 2   | 3   | 6  |
| <b>Errance</b>  | 0   | 7   | 3  |

**22 %**  
des entrées au PEPS proviennent des autres MECS/DIMEF

L'année 2020 se caractérise par une provenance :

- de jeunes en ruptures de parcours : **63 %** des jeunes accueillis arrivaient directement d'une autre MECS ou du domicile suite à une fin de prise en charge

- d'une volonté de continuité des parcours : pour **18 %** des jeunes admis, nous avons proposé un autre pôle du PEPS afin de permettre une poursuite de l'accompagnement en cohérence avec les besoins et les demandes du jeune.
- où **20 %** des accueils se font suite à une situation d'errance d'un jeune sans domicile stable.

### **2.2.5) La file active de l'année 2020**

Il s'agit de l'addition constituée par les nouvelles admissions et les adolescents présents au 31/12/2020. La MECS PEPS a ainsi accompagné, sur l'année 2020 :

**96** jeunes accompagnés en 2020

|                    | <b>PHI</b> | <b>EVA</b> | <b>PI</b> |
|--------------------|------------|------------|-----------|
| <b>File active</b> | 40         | 26         | 30        |

### **Âge moyen, par pôle, des jeunes accompagnés en 2020**

Âge moyen sur le PEPS : **17 ans et 4 mois.**

|            |  |
|------------|--|
| <b>PHI</b> | <b>19.3 ans</b> avec un âge moyen à l'entrée de 17.1 ans |
| <b>EVA</b> | <b>17.7 ans</b> avec un âge moyen à l'entrée de 17.4 ans |
| <b>PI</b>  | <b>16.3 ans</b> avec un âge moyen à l'entrée de 16 ans   |

En 2020 comme en 2019, nous nous rapprochons des exigences du schéma départemental, à savoir une prise en charge plus jeune dans les dispositifs d'accès à l'autonomie :

- au PHI, entré mineur il devient majeur au cours de l'année.
- sur EVA, les jeunes ont 17 ans et demi en moyenne sur l'année. A l'approche de la majorité, la mission d'évaluation de ce pôle demeure un réel outil pour les prescripteurs, dans la mesure des prérequis à l'autonomie et l'attribution éventuel des CJM.
- au PI, les jeunes filles ont en moyenne 16 ans.

En 2020, **59** des jeunes accompagnés avaient entre 16 et 18 ans et **11.50 %** entre 14 et 16 ans ce qui reste équivalent à 2019 et aux années précédentes.

### **Répartition par sexe et par pôle, des jeunes accompagné en 2020**

Le PEPS a accueilli **67** filles **29** garçons

|            | <b>Filles</b> | <b>Garçons</b> |
|------------|---------------|----------------|
| <b>PHI</b> | 20            | 20             |
| <b>EVA</b> | 17            | 9              |
| <b>PI</b>  | 30            | /              |

Cette année encore, le PEPS a accueilli essentiellement des filles mais ceci doit être regardé en tenant compte du fait qu'un des trois pôles (PI) accueille exclusivement des filles.

### 2.2.6) La fin de prise en charge

47 sorties  
du PEPS  
en 2020

|                               | PEPS      | PHI      | EVA       | PI        |
|-------------------------------|-----------|----------|-----------|-----------|
| Autonomie                     | 4         | 3        | 1         | 0         |
| Retour en famille/Tiers       | 6         | 0        | 4         | 2         |
| Réorientation autre structure | 20        | 1        | 10        | 9         |
| Fin de PEC PEPS               | 3         | 0        | 1         | 2         |
| Fin de PEC ASE / PJJ          | 10        | 3        | 2         | 5         |
| Incarcération                 | 4         | 0        | 1         | 3         |
| Hospitalisation               | 0         | 0        | 0         | 0         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>47</b> | <b>7</b> | <b>19</b> | <b>21</b> |

Nous remarquons qu'en 2020 :

- **42,50 %** ont été (ré)orientés sur un autre pôle du PEPS afin de favoriser au maximum la continuité de leur parcours ou sur un autre type de projet dont l'ARS ne dispose pas notamment la semi-autonomie pour les jeunes du pôle Evaluation.
- Cette année très peu de jeunes sont sorties en accédant à un logement de type FJT ou logement autonome, car la situation économique et sanitaire ne leur a pas permis d'avoir des ressources pérennes.
- **13 %** sont retournés dans leur cellule familiale, plus ou moins élargie, soit car le jeune avait besoin de tester à nouveau sa place au domicile, soit parce que le travail de séparation aura permis un retour du jeune de façon apaisée ou enfin par défaut d'orientation possible et adaptée.

## 3) Le pilotage de la MECS et la mise en œuvre de accompagnements

### 3.1) L'équipe pluridisciplinaire

Il y a eu 25,08 ETP (+ 0,69 ETP de remplacement) sur l'année 2020, couvrant différentes fonctions : cadres, secrétaire, maîtresse de maison, surveillants de nuit, agent technique, agent de service, éducateurs spécialisés, conseillère en économie sociale familiale, éducateur technique, psychologues.

Sur PHI et EVA, l'apport des psychologues libéraux reste essentiel et socle de la démarche psychosociale.

L'année 2020 a permis de stabiliser l'équipe du pôle internat, pour l'équipe éducative de jour et de nuit. Et ce malgré les difficultés de recrutement sur cet outil de médiation, si spécifique, qu'est une prise en charge en internat.

### **3.2) Les actions éducatives engagées auprès des jeunes accueillis**

L'année 2020, telle que chacun d'entre nous l'a traversée, a été une succession de contraintes et de réaménagements nécessaires et nos actions éducatives, telles que nous les engageons habituellement se sont vues très fortement impactées, notamment au niveau de l'insertion, de la socialisation et de l'accès à la culture et aux sports.

Notre principe d'accueil est fondé sur l'inconditionnalité. Nous accueillons des jeunes sans aucun projet particulier au moment de leur admission, inscrits dans la délinquance, l'errance et les conduites à risques, les troubles du comportement. Nous revendiquons notre double habilitation ASE – PJJ, qui nous permet de continuer à ouvrir le champ des possibles à des jeunes très éloignés des placements classiques.

Tout au long de l'accompagnement, l'équipe éducative va s'attacher à manifester envers chaque jeune de la disponibilité, à démontrer son soutien et à valoriser ses capacités et ses compétences. La pédagogie éducative s'appuie sur l'identification et l'importance du « faire avec », en laissant de l'autonomie mais aussi en respectant les rythmes et les temporalités de chacun.

L'accompagnement éducatif au PEPS s'engage dans une démarche responsable et durable. Les bénéfices et les impacts attendus se veulent sociaux, économiques, sociétaux et environnementaux.

L'équipe éducative du PEPS travaille, avec les jeunes accueillis à définir un projet d'accompagnement personnalisé. La plus-value éducative se situe dans la structuration d'une projection, de perspectives communes. Chacun des éducateurs s'attelle à mettre en œuvre des indicateurs d'évaluations des potentialités et des compétences de chaque jeune, pour une évaluation fine des objectifs et des avancées, ou non, du placement en cours.

#### **Axes de travail éducatifs :**

- L'hébergement
- L'insertion
- La création de liens

#### **3.2.1) L'hébergement**

La modalité d'accueil au PEPS est de mettre à disposition de chacun un lieu privatif et individuel. Que ce soit en appartement dans le diffus ou au sein de l'internat, chaque jeune accueilli bénéficie d'un espace sécurisé dont il détient une clé à usage personnel.

L'apprentissage de l'«habitation» d'un lieu privé permet d'aider la personne accompagnée à être capable de gérer en autonomie de plus en plus grande son quotidien (planifier les différentes tâches de la vie courante, faire face aux imprévus, demander de l'aide, etc...)

- **63 %** des jeunes accueillis en 2020 ont acquis les bases de l'entretien d'un logement en termes d'hygiène, de rangement du lieu habité, de diversification du régime alimentaire.
- **82 %** sont en capacité de prendre soin de l'appartement mis à disposition, de respecter les règles de copropriétés et de faire face aux impondérables de la vie courante.
- **79%** sont inquiets de ne pas réussir à faire face aux responsabilités quotidiennes sans aide extérieur.

La gestion du budget et la capacité à épargner sont en cours d'acquisition pour plus de la moitié des jeunes accompagnés. La flexibilité des équipes éducatives à imaginer des solutions personnalisées avec des budgets hebdomadaires, bimensuels ou mensuels permettent aux jeunes accueillis d'expérimenter une dimension très anxiogène, quand ils n'ont pas de personnes ressources à l'extérieur.

**72 %** des jeunes accompagnés sur 2020, sont évalués comme autonome sur le suivi des actes médicaux tels que les prises de rendez-vous, documents administratifs à jour, suivis réguliers, etc... Pour autant **55 %** d'entre eux considèrent avoir à progresser sur la réduction des prises de risques (addictions, protections, etc...).

En collaboration avec la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) du PEPS :

- L'intégralité des jeunes pouvant le faire ont ouverts un droit à la CAF.
- L'intégralité des jeunes majeurs ont assimilé à quoi correspond la sécurité sociale, la CMU, et sont en capacité de renouveler ou actualisé seul ces documents.
- Des informations individuelles et collectives sur la connaissance des dispositifs existants et sur l'accès au droit communs ont été mis en place en 2020.

### **3.2.2) L'insertion**

Un jeune accueilli dans les dispositifs de la protection de l'enfance doit très tôt penser l'élaboration de son projet individuel d'insertion sociale et professionnelle. Les équipes éducatives, en soutenant les potentialités intellectuelles et en valorisant les savoirs faire professionnels. L'accompagnement psychosocial apporte un soutien matériel et un soutien relationnel qui favorise la reprise de confiance par rapport aux apprentissages, à la possibilité de réussir, d'atteindre ses objectifs et d'aller jusqu'au bout de ce que l'on entreprend.

#### **3.2.2.1) Scolarité**

**En 2020, 30 % des jeunes accueillis au PEPS étaient scolarisés.**

- **70 %** de ces derniers ont suivi un cursus scolaire ininterrompu.

- **24 %** sont dans ce que l'on qualifie de « scolarité perturbée » dont **14 %** sont les jeunes filles du pôle internat entre 14 et 16 ans et en décrochage scolaire depuis plus de 2 ans. Pour autant la rentrée scolaire 2020 a vu + de 50% des jeunes filles du Pôle Internat effectuer une rentrée scolaire.

Bien que des moyens matériels aient été débloqués : achat ou prêt de matériel informatique, solution de connexions internet au domicile, inscription dans des dispositifs de soutien scolaire, le contexte COVID, avec des cours en « distanciel » a été extrêmement complexe pour 10 % des jeunes scolarisés. Ainsi 6 jeunes ont abandonné ou ont changé de voie.

En 2020, **7** jeunes accompagnés ont obtenu un diplôme : BAC, Bac Pro, CAP.

- **8** jeunes accueillis sont inscrits dans un cursus scolaire pouvant les amener sur l'obtention d'un diplôme d'ici 2 ans (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année Bac Pro, CAP).
- **2** jeunes sont sur des cursus post bac (BTS, Fac)
- **1** a intégré une prépa gendarmerie.

➤ Insertion professionnelle

**27 %** des jeunes du PEPS ont été inscrits dans un dispositif d'insertion professionnelle.

**9** des jeunes accueillis se sont retrouvés sans solution après le confinement, dont **80 %** dans la filière restauration.

**10** des jeunes en recherche d'emploi ont obtenu un contrat de travail.

3.2.2.2) Accueil de jour et atelier de remobilisation « ZESTE »

Depuis janvier 2018, La MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour et de remobilisation cuisine, nommé **le ZESTE** pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

Nous avons commencé l'année 2020 en réfléchissant à monter la capacité d'accueil de l'atelier de remobilisation cuisine à 6 jeunes, de par la demande croissante d'entrée sur le dispositif. Dès le mois de mars, la situation sanitaire exceptionnelle de 2020 avec l'application stricte des gestes barrières nous a contraint à limiter l'accès à 3 jeunes, puis à 4. Cependant la demande est réelle et constante.

En 2020 le Zeste a accueilli **22 jeunes** (9 filles et 13 garçons) dont :

- la moitié provenait d'autres MECS (*DIMEF, La Reynarde, Bois Fleuri*).
- 10 jeunes du PEPS ont participé à l'atelier de remobilisation, dont 8 jeunes filles du Pôle Internat.

Durant l'année 2020 il y a eu : **3 challenges culinaires et 1 sortie pédagogique**.

L'éducateur technique propose un espace de remobilisation et de valorisation de la personne autour des médias de la cuisine et de la pâtisserie. Les fondements pédagogiques sont issus de la méthode différenciée combinée à la pédagogie par objectifs (PPO) et à la pédagogie de projet, l'objectif étant une progression personnalisée à partir d'une activité de groupe.

### **Les principaux objectifs du Zeste sont :**

- Travailler sur les compétences sociales transversales. Ce sont les savoirs être indispensables pour s'insérer et évoluer dans la société.
- Acquérir des compétences techniques. Ce sont les savoir-faire acquis dans le respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

### **Les modalités d'accueils sont :**

- La participation de chaque jeune quel que soit son prescripteur a été préparée et évaluée avec les éducateurs référents en accord avec les Chefs de Services.
- Comme la plupart des adolescents arrivaient le matin sans avoir déjeuné, l'accueil s'est fait autour d'un petit déjeuner. Un moment privilégié pour démarrer en étant ensemble tout simplement.
- La remobilisation et la valorisation du jeune est la finalité du Zeste en proposant un espace socialisant aux jeunes pris en charge.

### **3.2.3) La création de liens (l'ouverture)**

Cette année, faite de fermetures et de restrictions n'a pas permis aux jeunes d'expérimenter une ouverture sur l'extérieur en s'inscrivant en salle ou club de sport. L'accès à la culture a été fortement perturbé. Les équipes éducatives ont dû chercher des alternatives, dans le strict respect des gestes barrières, pour continuer à stimuler l'imaginaire et l'ouverture sur le monde, quand tout autour se repliait sur soi-même.

En 2020, grâce au partenariat avec Culture du Cœur et le Festival de Marseille, certaines représentations ont été réservées par les jeunes, avec ou sans accompagnements.

Un collectif de 4 jeunes accueillis au PHI a participé en 2020 à un atelier d'écriture en collaboration avec le Théâtre des chartreux. Cette convention a été étendue au public plus jeune du Pôle Internat.

Une collaboration de 10 séances de travail « murs peints et graffiti » avec les jeunes filles de l'internat a permis de réhabiliter les murs extérieurs du garage.

L'équipe éducative, en collaboration avec les filles du pôle internat, ont aménagé un local de l'internat en salle de sport.

Les jeunes filles prises en charge au Pôle internat ont pu continuer à bénéficier du jardin et des animaux (poules et lapins) en s'en occupant quotidiennement.

Du fait du contexte sanitaire nous n'avons pas pu participer à la course de l'ALGERNON, en compagnie de professionnels de l'Association, mais ce n'est que partie remise !

## **3.3) Dimension clinique et compétences psychologiques**

### **3.3.1) La particularité du pool de psychologues**

Depuis maintenant 9 ans, une équipe de psychologues accompagne chaque jeune du PEPS avec une proposition de prise en charge psychologique atypique et toujours novatrice, essentiellement basée

sur un accompagnement « hors les murs » et au plus près, au chevet, du jeune.

En 2020, l'équipe pluridisciplinaire comptait 8 psychologues sous divers statuts :

- PHI : 1 psychologue salarié (0,67 ETP) et 5 psychologues vacataires
- EVA : 1 psychologue vacataire, avec un temps de présence attribué sur le service.
- PI : 1 psychologue salarié (0,5 ETP)

Bien que l'opérationnalité de chacun (temps de présence sur les services, présence aux réunions d'équipes, attribution d'un bureau...) soit différente en fonction du pôle et du statut de chaque psychologue, tous, que ce soit avec une modalité d'accompagnement ou d'évaluation, et sous l'expertise et la coordination du chef de service psychologique et ont la même mission :

***« Offrir un espace d'écoute bienveillante et d'élaboration psychothérapeutique, afin d'aider chaque jeune à grandir et devenir un jeune adulte autonome. »***

Cette démarche, d'aller vers, sans attendre la demande initiale, a permis une rupture nette avec les représentations ou les expériences négatives que les jeunes pouvaient avoir des psychologues. Tous les jeunes du PEPS, même les plus réfractaires au départ, ont à ce jour un accompagnement de soutien psychologique et psychothérapeutique, couplé avec l'accompagnement éducatif.

### **3.3.2) L'accompagnement et l'évaluation psychologique de la MECS PEPS, au regard de l'année 2020**

La singularité de l'accompagnement et l'évaluation psychologique de la MECS PEPS reposant sur une pratique hors les murs c'est-à-dire dans les studios des jeunes, leurs lieux de formations, les restaurants, les brasseries... mais également avec différents supports de médiations comme les rendez-vous médicaux, les loisirs, la culture... ; il est évident que la crise sanitaire a impacté fortement les pratiques habituelles des psychologues. Il a fallu très rapidement, dès le mois de mars 2020, réinventer, adapter et proposer des modalités de soutien thérapeutique en adéquation avec les contraintes imposées par le gouvernement.

Ces aménagements ont été dotés plus nécessaire que, les adolescents et jeunes majeurs que nous accueillons, présentent de grandes fragilités liées à une problématique abandonnique prédominante et des troubles de l'attachement massifs. N'ayant pas ou peu de soutien familial, le confinement a réactivé cette problématique, des angoisses massives et une symptomatologie de grande souffrance psychique s'est déployée chez une grande partie d'entre eux. C'est ce qu'a montré les données recueillies en fin d'année 2020, via le questionnaire de satisfaction concernant l'accompagnement psychologique, que nous proposons aux jeunes, encore présents au sein de la MECS PEPS.

#### **3.3.2.1) Le vécu et le ressenti des jeunes accueillis au cours de cette année 2020**

Comme chaque année, les psychologues ont proposé aux jeunes accompagnés, un questionnaire de satisfaction afin de retracer leur ressenti sur l'année écoulée concernant plusieurs domaines de leur

vie psychique. Sur les **42 jeunes** qui ont répondu au questionnaire concernant l'accompagnement psychologique proposé au PEPS, nous synthétisons :

✓ Les modalités d'accompagnement proposées :

- **85 %** des jeunes ont été satisfaits des modalités d'accompagnement psychologique proposées pendant la période de confinement et ont reconnu à **100%** la disponibilité et la réactivité des psychologues durant cette année 2020. Notamment grâce à la flexibilité des possibilités d'appels, d'échanges par SMS, Messenger, Facebook, des visioconférences... et notamment les soirs et les week-ends.
- Pour autant, **54 %** des jeunes ont ressenti le besoin d'être plus soutenu que d'habitude, pendant la période de confinement
- **55 %** des jeunes ont eu besoin de rencontrer physiquement le psychologue pendant la première période de confinement, lorsque cela fut nécessaire tout en respectant les gestes barrière.

✓ Les 3 axes de travail thérapeutique

|   |   |
|---|---|
| <p><b><u>Au niveau de l'équilibre émotionnel :</u></b><br/>Cet indicateur permet d'aider les jeunes à faire face aux situations mettant en jeu leur équilibre émotionnel, à élaborer leur vécu affectif, à mieux exprimer leurs émotions et à mieux adapter leurs réponses comportementales</p> | <p><b>33,3%</b> des jeunes interrogés se sentent en difficultés avec leur équilibre émotionnel. Ils peuvent avoir tendance à fuir la situation et leurs réactions émotionnelles dépendent de chaque situation.</p> <p><b>23,8%</b> des jeunes se sentent débordés par leurs émotions (agressivité, colère...) face à des situations imprévues et stressantes.</p> <p><b>42,9%</b> des jeunes se sentent capable de gérer leurs émotions et de s'adapter à n'importe quelle situation en analysant le contexte et en trouvant une attitude émotionnelle de circonstance.</p> |
| <p><b>61,9% des jeunes continuent à ressentir le besoin de travailler sur leur équilibre, leur stabilité émotionnelle, pour autant 62,5 % d'entre eux estiment que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur leur équilibre émotionnel.</b></p>  |   |
| <p><b><u>Au niveau de la socialisation :</u></b><br/>Cet indicateur permet d'aider le jeune à instaurer des relations de qualité au sein d'un groupe, à coopérer, analyser les situations sociales et être disponible pour les autres (amis, famille, collègues de travail)</p>                 | <p><b>47,6 %</b> des jeunes interrogés se sentent à l'aise en groupe et dans la société, en capacité de gérer les interactions et dans le respect d'autrui.</p> <p><b>52,4%</b> des jeunes se sentent en difficultés pour trouver leur place dans un groupe.</p> <p><b>9,5%</b> des jeunes se sentent incapable d'établir des relations de qualité. Ils ont du mal à s'intégrer dans un groupe, à comprendre et respecter le point de vue des autres.</p>   |
| <p><b>33,3 % des jeunes continuent à ressentir le besoin de travailler sur leur ouverture sociale et leurs relations aux autres pour autant 62,5 % d'entre eux pensent que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur leur socialisation.</b></p>   |   |
| <p><b><u>Au niveau de l'affirmation de soi :</u></b><br/>Cet indicateur permet d'aider les jeunes à renforcer le sentiment de</p>   | <p><b>52,4%</b> des jeunes interrogés se sentent en difficultés pour donner une appréciation d'eux même, pour exprimer leurs envies et désirs. Leur confiance en eux va dépendre des situations.</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>compétences personnelles, d'assurance et de confiance en soi. Le jeune doit donc être en capacité de s'exprimer, sur ses opinions, ses valeurs, ses émotions, ses besoins et ses limites.</p>  | <p><b>38,1 %</b> des jeunes ont une bonne image d'eux même et ont confiance en eux.</p> <p><b>9,5%</b> Incapable de donner une opinion sur vous-même et d'exprimer votre opinion. Vous avez une image négative de vous-même.</p> |
| <p><b>50% des jeunes continuent à ressentir le besoin de travailler sur leur confiance eux et sur l'image que les autres ont d'eux et 72,5 % d'entre eux pensent que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur leur perception d'eux même.</b></p> |  |

Même si la plupart des jeunes interrogés ont eu le sentiment que leurs difficultés n'étaient pas étroitement liées à la crise sanitaire, **81 %** d'entre eux admettent que cette année 2020 a été une source d'angoisse et d'inquiétudes, pour les raisons suivantes :

- « Changements importants dans ma vie, confinement difficile »
  - « Ne pas être libre de sortir comme on veut »
  - « Je me sens isolé et j'ai du mal à gérer la solitude »
- « Arrêt des visites auprès de mon fils dont je viens juste d'être séparée »
  - « J'avais l'impression d'être en prison avec le COVID »
- « Difficile de trouver un rythme de vie quand on ne peut plus sortir »
  - « Difficile de vivre seul »
- « Je pleure tous les jours j'ai des cauchemars je tourne en rond »
  - « On m'a empêché de voir ma mère »
- « Tout était fermé, formation annulée, peur de la maladie »
  - « J'ai été inquiète pour mon avenir et ma scolarité »
  - « Angoisse en rapport aux démarches administratives »
  - « Beaucoup de déceptions amicales et amoureuses »

#### ✓ Leurs perspectives 2021

Nous avons également interrogé les jeunes sur leur projection dans l'année à venir :

- **73,8%** des jeunes interrogés ressentent des appréhensions concernant l'année 2021 et leur avenir, notamment :
  - « Des appréhensions familiales »
  - « La peur de ne pas atteindre mon but »
  - « Me protéger des autres »
  - « Je veux arrêter de me bagarrer »
  - « Situation sanitaire et la diminution des offres d'emploi »
  - « Je ne sais pas si je pourrais retourner vivre chez ma mère »
  - « Comment gérer mon agressivité »
  - « Me retrouver à la rue »
  - « Ma sortie du dispositif car j'ai 21 ans »
  - « Comment je peux avoir de meilleures relations avec ma mère et mon frère »
  - « Peur de la crise et de ne pas trouver un travail »
  - « Trouver un travail et un logement »

« Appréhension liée à la fin de la prise en charge cette année »

- **85,7 %** des jeunes ont le sentiment que la prise en charge au PEPS leur permet d'être plus outillé et d'avoir plus en confiance pour affronter l'année à venir.
- **78%** des jeunes interrogés pensent que la modalité atypique de prise en charge psychologique du PEPS va leur permettre d'être plus outillé(e) et plus en confiance pour affronter l'année à venir.
- **76,2%** des jeunes disent se sentir capable de faire appel spontanément à un psychologue en cas de besoin, une fois qu'ils seront sortis de la protection de l'enfance.

Pour l'année 2021, les jeunes ont énoncés leur principale préoccupation et l'axe de travail essentiel qu'il souhaitait travailler avec le psychologue. Voici leurs souhaits :

- « Comment grandir tout seul »
- « Travailler sur les événements de mon enfance »
  - « La confiance en soi »
  - « Les troubles du sommeil »
  - « Gérer mon agressivité »
  - « Mon immaturité »
  - « Arrêter le cannabis »
- « Trouver la juste distance avec l'équipe pour avancer sur mon projet »
- « Comment reprendre le contact avec ma famille sans m'énerver »
- « Travailler sur les inquiétudes par rapport à l'avenir et mon insertion professionnelle »
  - « Eviter d'être dans l'urgence, de parler avant d'être trop mal »
- « Comment je peux calmer mes peurs de me retrouver à la rue ou d'aller en prison »
  - « Comment faire pour ne pas faire de mal à ma mère »
  - « Pourquoi je mets en échec ce que j'entreprends »
  - « Ce qui me préoccupe, c'est de passer mon permis »
  - « L'obtention de la nationalité française »
- « J'aimerais travailler avec le psychologue sur la gestion de mes émotions »
- « Ma principale préoccupation est d'arriver à me préoccuper de moi-même »

Il est intéressant de constater que les jeunes ont bien saisi le sens et l'intérêt de l'accompagnement thérapeutique proposé par les psychologues du PEPS, même pour ceux qui étaient très réfractaires à un suivi psychologique au moment de leur entrée au PEPS. En effet, nous avons pu le voir à travers leurs mots, leurs préoccupations principales tournent autour de leurs angoisses, leurs inquiétudes concernant leur avenir et ce, au regard de leur parcours de placement. L'objectif de l'accompagnement psychosocial est bien de permettre au jeune, en étant acteur de sa prise en charge, de grandir, définir un projet de vie et être un adulte autonome au moment de la sortie, inéluctable, de la protection de l'enfance

### 3.3.2.2) La clinique des psychologues en situation de crise sanitaire

La modalité d'accompagnement psychologique du PEPS étant « l'aller vers », le crise sanitaire et l'annonce brutale du premier confinement à forcé obligés les psychologues et les jeunes à se rencontrer différent. Les psychologues ont maintenu leur accompagnement de façon efficiente et pro

active, comme en témoignent les écrits que les psychologues ont produits concernant cette « clinique du confinement » :

*« On ne peut parler de l'intervention du psychologue en période de confinement sans évoquer de manière honnête, l'effet de sidération plus ou moins conscient que cette situation extraordinaire a généré. Et cela, aussi bien du côté du psychologue, que du côté du jeune accompagné. Ce ressenti commun à un instant T de leur relation, les places dans une relation symétrique (où la situation qui pose problème est la même pour l'aidant comme pour celui qui est aidé). Reconnaître cela auprès de lui crée à la fois un moment de partage, de transparence mais également un moment d'humilité voire d'humanité. Il peut ainsi entendre, que non seulement ce qu'il ressent est normal mais également qu'il ne sera pas seul à affronter cela. Une fois l'effet de sidération passé, il a été primordial de co-construire avec chaque jeune, de nouvelles modalités de rencontres cliniques et un nouveau cadre à l'élaboration psychique. En ayant bien en tête que cette situation inédite, accentue la malléabilité et la souplesse de ce dernier. En d'autres termes, nous dirons que **« là où la démarche d'aller vers l'autre est empêchée physiquement, la disponibilité psychique prend place »** Dounia MLILI psychologue clinicienne*

*« La premier axe d'intervention essentiel a été d'entrer, sans délais, en contact avec les jeunes accompagnés. Ce contact était essentiel car il s'agissait de rassurer les jeunes sur la continuité de l'accompagnement ainsi que sur la disponibilité du psychologue à répondre à la demande des jeunes et à les accompagner dans ce contexte particulier. L'intervention durant le confinement a concerné deux axes :*

*Un axe pédagogique ou psychoéducatif dans lequel le psychologue partage ses connaissances par rapport à la pandémie, à sa propagation, aux modes de contamination, à la nécessité de respecter les consignes de distanciation sociale, d'hygiène et de confinement. Le psychologue interroge et évalue les capacités de prise de conscience du jeune, de son rapport à la loi, aux restrictions et aux frustrations. À cette occasion, les jeunes ont souvent démontré une bonne prise de conscience et une certaine lucidité et ce, sans basculer dans la panique ou l'affolement. Ils ont pu aussi exprimer leurs « théories » sur la pandémie, de ce qu'ils ont pu écouter aux informations et observer dans les comportements d'autres personnes. Ils se sont positionnés en tant que citoyens et sujets, attitude que nous n'avons pas manqué de valoriser. Les échanges autour de la pandémie ont permis aux jeunes d'affiner leurs connaissances et de mieux s'adapter à la situation.*

*Un axe de soutien psychologique. Cet axe constitue le fondement de l'intervention du psychologue. Les jeunes étant souvent en situation de vulnérabilité ; conflits ou rupture familiale, difficultés d'insertion socioprofessionnelle, manque de confiance en soi ou encore difficultés à gérer les émotions, notamment négatives. La situation pandémique et le confinement viennent exacerber cette vulnérabilité, réveiller ou accroître des appréhensions, des incertitudes quant au futur et raviver des angoisses. Il était ainsi primordial de renforcer la fréquence des appels téléphoniques ainsi que leurs durées. Les rendez-vous téléphoniques, fixés à la fin de chaque appel, ont constitué des repères temporels importants pour les jeunes. Ils ont aussi une valeur spatiale car ils permettaient de « sortir de chez soi » à des moments prédéfinis.*

*Aider les jeunes à exprimer leurs émotions, vécus et ressentis a constitué l'objectif premier de cet axe. Il s'agissait alors de soutenir les jeunes dans l'intégration des difficultés du contexte pandémique dans leur quotidien et dans leurs histoires de vie. Une telle intégration est importante d'autant plus qu'elle est indispensable pour une projection ; sortie de la crise et reprise des activités (futur proche) et expérience vécue ayant permis le développement de compétences d'adaptation et d'ajustement (futur lointain).*

*Du point de vue de la prise en charge des jeunes dans le contexte pandémique, quelques points sont intéressants à relever.*

*1/ la capacité des jeunes à s'adapter et à se saisir du dispositif alternatif ; ponctualité et assiduité en lien avec les rendez-vous téléphoniques,*

*2/ la possibilité offerte par le dispositif alternatif de renforcer l'affiliation et le lien avec deux jeunes qui viennent d'être pris en charge à peine deux semaines avant le confinement. Nous dirons même que le lien a pu être construit rapidement et grâce à cette modalité d'interaction,*

*3/ Les entretiens téléphoniques ont pu, pour certains, lever les résistances et réduire les appréhensions vis-à-vis du référent psychologue. Ne pas être face à face a pu permettre, par moment et pour certains jeunes, l'élaboration et la mise au travail psychologique beaucoup plus facilement que dans la situation de face à face, qui elle, mobilise plus de défenses.*

*Pour conclure, nous pouvons dire que si le professionnel est à même de s'adapter aux contextes et aux situations, cela constitue une part intégrante de ce qu'il est attendu de lui, il n'en demeure pas moins que les jeunes accompagnés ont pu composer avec le dispositif d'accompagnement, voire contribuer à faire réussir, sans rupture, le passage aux modalités alternatives aux rencontres physiques. Nous dirons également que la prise en charge classique (face à face et en situation écologique dans le milieu de vie et de formation des jeunes) avait repris d'une manière fluide avec le déconfinement. Les jeunes ont pu et sans difficultés renouer avec les modalités habituelles. » Moez BEJAOUI, Psychologue Clinicien*

### 3.3.2.3) Le maillage autour du soin psychique

Cette année 2020 fut intense pour la totalité des jeunes accompagnés mais pour **30 %** d'entre eux, une orientation vers un médecin psychiatre a été nécessaire au cours de cette année 2020 afin de pouvoir traiter leurs troubles de façon médicale. D'autres part, **4 jeunes** ont ressenti le besoin d'être hospitalisé, au cours de cette année 2020 et l'hospitalisation fut effective pour les 4.

Afin de pouvoir répondre aux besoins des jeunes accueillis, qui présentent une symptomatologie de grande souffrance psychique et ainsi pouvoir assurer une continuité d'accompagnement et de parcours des jeunes accueillis à la MECS PEPS, nous avons travaillé en collaboration avec :

- Le SSSIAT SERENA pour 2 jeunes
- COGITO'Z pour des bilans cognitifs pour 4 jeunes

- Puget Bis pour les addictions pour 3 jeunes
- Unité Ados de Valvert pour 2 jeunes
- Hôpital de jour de la clinique des 3 Cyprés pour 1 jeune
- Les urgences psychiatriques de la Timone pour 1 jeune
- L'IME les Marronniers pour 1 jeune

De plus, depuis maintenant plusieurs années, nous sommes conventionnés avec :

- [Une psychiatre](#) : son aide précieuse en termes de prévention et de repérage des troubles psychiques des jeunes que nous accueillons est essentielle. Elle est également un point d'appui en termes d'élément diagnostique, mais aussi en termes de facilitation d'accès à des soins et à des structures spécifiques, que ne sauraient proposer l'ARS de par les modalités d'accueil et d'hébergement qui lui sont propres. Nous nous adossons également au psychiatre pour établir les dossiers MDPH dont le nombre est croissant.
- [Un cabinet infirmier](#) : depuis 2018, nous avons établi une convention avec une infirmière afin d'administrer les traitements prescrits par la psychiatre conventionnée ou un autre spécialiste.
- [L'équithérapie](#) : depuis 2015, nous travaillons en partenariat avec un centre équestre afin de proposer des séances d'Equithérapie tous les 15 jours, notamment pour les bienfaits thérapeutiques que le cheval peut apporter en tant que médiateur de la relation.

### **3.4) Comment organise t'on la démarche psychosociale du PEPS ?**

La nécessité d'adapter notre offre de service aux besoins des jeunes en difficultés multiples, a permis, il y a bientôt 10 ans, de faire naître la MECS P.E.P.S. Cette proposition de « parcours » et la prise en charge psycho-éducative renforcée, font du PEPS un projet novateur et atypique, qui a su apporter une plus-value qui améliore toujours considérablement la qualité de prise en charge quotidienne des jeunes placés par l'ASE (CD 13) et/ou le Juge des enfants.

L'établissement a été créé grâce à la fusion de deux services déjà existants et l'extension d'un autre, le pôle EVA, dans un souhait de proposer un accueil alternatif aux traditionnelles institutions du secteur. L'objectif central et prioritaire du PEPS est de permettre au jeune de se projeter et construire un projet de vie visant systématiquement des progrès en termes d'autonomie. Bien que la temporalité soit différente, de par sa mission première, le pôle EVA offre au dispositif de la protection de l'enfance et donc au jeune pris en charge, la possibilité d'éviter les ruptures de parcours car il ouvre le champ des possibles.

Dans le contexte de placement en MECS, le parcours de vie chaotique de ces enfants ne peut pas être dénué de conséquences sur leur développement. Il s'avère que la proportion de jeunes exprimant une détresse psychologique est significativement plus élevée parmi ceux qui ont vécu des événements de vie dramatiques ; la situation de placement en fait partie. Ils sont fragilisés dans leur construction identitaire et entrent de manière plus brutales dans un processus de souffrance psychique.

Ces événements de vie (carence éducative, abandon, séparation, maltraitance...) constituent des facteurs de risque d'une détresse psychologique chez ces adolescents, qu'ils en soient victimes ou témoins directs. Leur impact varie toutefois selon les individus, en fonction de leur capacité de résilience, c'est-à-dire leur capacité à surmonter les événements de vie douloureux.

Durant cette période de l'adolescence, la sollicitude de l'entourage est recherchée. L'environnement familial joue le premier rôle structurant et contenant pour l'appareil psychique. Dans un contexte d'environnement familial effacé, dysfonctionnant voire pathologique, il ne joue plus son rôle de contenant et laisse se créer les prémices d'un mal être et de la souffrance psychique, créant ainsi les conditions préalables à l'apparition des troubles.

Le vécu de maltraitance et d'abandon engage, menace, de manière particulièrement aiguë la pérennité du lien existant entre l'adolescent et ses parents. Les troubles de l'attachement tendent à être une caractéristique commune du public accueilli, ce n'est pas là le moindre des effets de la maltraitance. Ainsi, malgré l'objectif de protection, en étant prononcé, le placement vient activer une angoisse déjà existante et lui donner une représentation. Avec la séparation physique effective et l'impossibilité de pouvoir vérifier de façon régulière la présence parentale, l'adolescent risque de voir des angoisses de perte fortement mobilisées. La situation de placement au sein d'un établissement souligne la fragilité de développement entourant le processus de séparation/individuation. Lorsque le placement a eu lieu dans l'enfance, ce processus, source d'angoisse, se réactive au moment de l'adolescence et vient questionner l'adolescent sur son passé, son histoire et son devenir de futur adulte. À cet âge les symptômes et les troubles mentaux, traduisant une pathologie mentale, ne sont pas toujours détectés et pris en charge assez tôt. Ainsi les troubles dépressifs et les crises d'angoisse ne sont pas toujours pris au sérieux et sont cachés derrière le mal être et la crise d'adolescence qu'ils traversent. De même les symptômes pré psychotiques et les troubles alimentaires ne sont pas énoncés par les jeunes car peu interrogés à ce sujet. Un comportement toxicomaniaque ou délinquant peut également cacher en fait une pathologie de type psychotique ou dépressif grave et ne seront détectés que suite à une hospitalisation forcée ou un passage à l'acte violent.

La nécessité d'un accompagnement psycho éducatif pour les jeunes précités ci-dessus est d'autant plus opportune que le questionnaire de satisfaction concernant l'accompagnement psychologique au PEPS a montré que **81 %** des jeunes interrogés avaient déjà été hospitalisé(e), pris(e) en charge dans une structure spécialisée (Clinique, ITEP, SSSIAT, HDJ...) avant leur entrée au PEPS.

La posture du binôme psychosocial est basée sur l'empathie et l'altérité. Les professionnels doivent se sentir responsables du jeune en tant que « Sujet » dans sa dimension identitaire, sujet de droits et de devoirs, mais aussi du jeune en tant qu'« Individu » dans son identité. Selon qui il est et selon ses capacités, le jeune devra trouver devant lui des adultes fiables et sécurisants, mais posant des limites claires et lisibles.

L'établissement met en place des espaces de réflexions sur le sens des actes, les objectifs poursuivis. Les réflexions doivent enrichir et professionnaliser les partis pris de chacun. Dans la relation duelle,

le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) vient faire tiers. La pédagogie éducative s'appuie sur l'identification, et l'importance du « faire avec », en dehors de toute tentative de normer un point de vue unique.

### **3.4.1) La continuité de l'activité en 2020**

Avant même l'annonce du 1<sup>er</sup> confinement, l'Association pour la Réadaptation Sociale – ARS13, par le biais de ses cadres, a engagé une réflexion sur l'écriture de Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ainsi le PEPS a, tout au long de l'année 2020, établi différents PCA pour les 3 pôles de la MECS. Ainsi une continuité d'activité au service du bien être des jeunes accueillis, a toujours été possible.

Une organisation mêlant télétravail et présentiel dans un 1<sup>er</sup> temps. Puis très vite un retour au présentiel, en aménageant les emplois du temps et les activités dans le strict respect des gestes barrières en vigueur, a permis aux jeunes de continuer à bénéficier d'un accompagnement qualitatif et quantitatif.

L'anticipation de la complexité à mettre en œuvre des PCA, la mise à disposition des Equipements de protections individuelles, la possibilité de faire des tests collectifs très tôt en interne, alliée à un sens des responsabilités des différentes équipes a permis un taux d'incidence très faible en 2020 :

Absence de contamination nécessitant une quarantaine ou une fermeture de la MECS

Pas d'arrêt maladie nécessitant la mise en place de la réserve citoyenne

Continuité des Visites à domiciles pour la prise en compte de la détresse psychologique du a l'enfermement et l'isolement des jeunes accueillis.

### **3.4.2) Le partenariat**

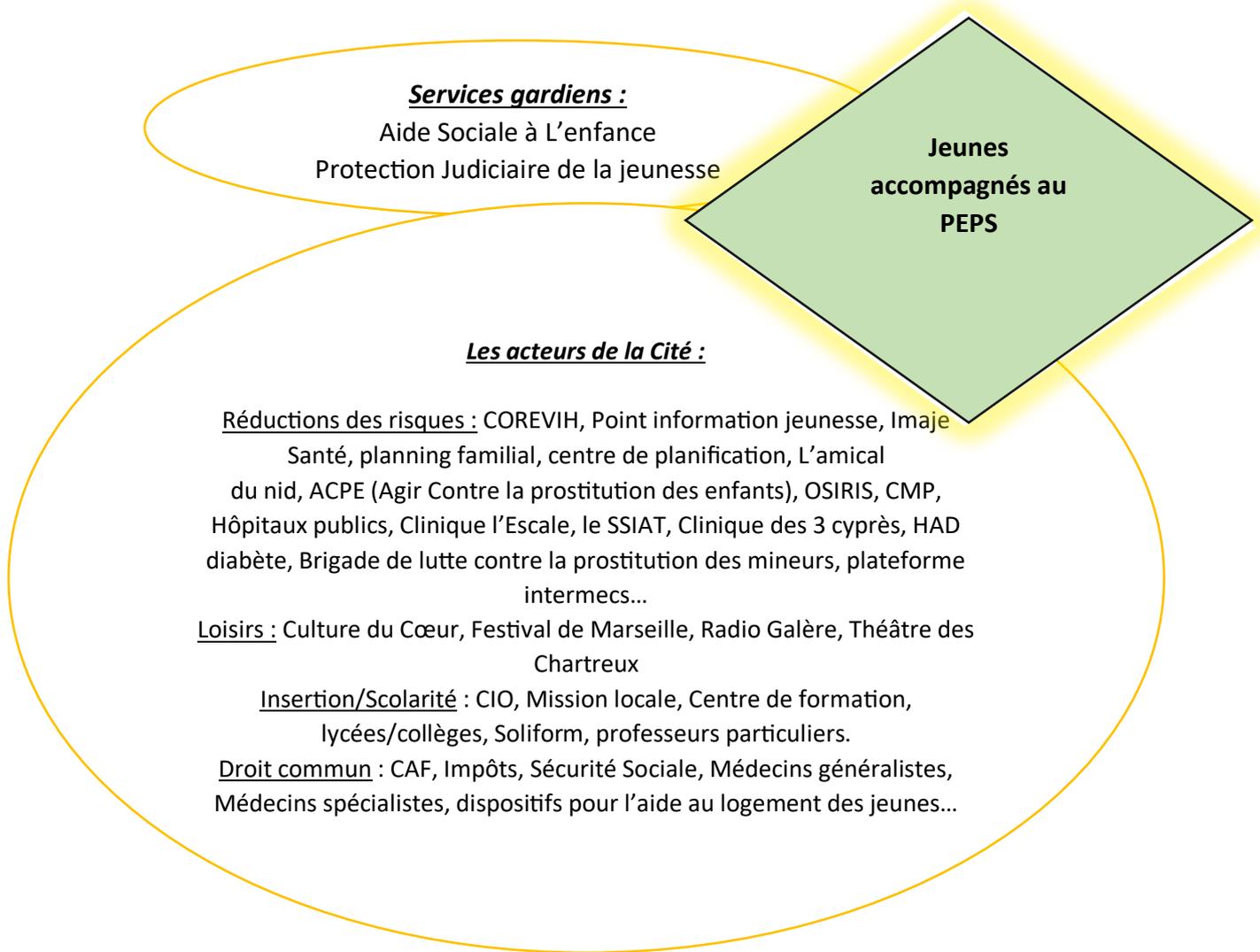
Nous sommes convaincus que l'amélioration de la qualité des prises en charges relève de nos pratiques collectives, de nos modes de régulation et de la mise en œuvre de nos décisions en lien avec les différents partenaires nécessaires dans les accompagnements.

Le PEPS, fort de son expérience de coopération et de coordination des parcours, attache une réelle importance à proposer à chaque jeune accueilli, une prise en charge globale. La MECS PEPS le fait à travers plusieurs propositions correspondant toujours à la demande individuelle de chaque jeune dans le cadre de son Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Dans la perspective de permettre à chaque jeune d'être acteur de son devenir et de son projet de vie, nous travaillons avec lui sa place d'acteur dans la société à l'instant T, lors de son accompagnement mais aussi dans une perspective de sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Les équipes ont la maîtrise d'œuvre des actions et l'expertise du quotidien. Il est important pour se mettre au service du projet des jeunes accueillis dans la MECS PEPS de continuer à articuler les logiques et les acteurs.

Au regard des demandes et des besoins des jeunes accueillis en 2020, nous avons œuvré avec les acteurs suivants :



## 4) Priorités stratégiques

### 4.1) Le retour d'expérience

Quand on éduque des grands mineurs ou des jeunes majeurs, en tentant de faire émerger leur personnalité dans une logique de construction sociale et d'avenir, sans véritablement prendre en compte la dimension traumatique de leurs carences éducatives et affectives, on risque de se priver de l'essentiel : l'intégration sociale de la personne dans un environnement.

La MECS PEPS, depuis presque 10 ans a pris le contre-pied et donne la possibilité aux jeunes qu'elle accueille d'expérimenter un accompagnement psychosocial. En abordant l'entrée dans l'âge adulte avec une logique globale, on permet aux jeunes d'être des citoyens dans le respect de ce qu'ils sont au sein d'une société solidaire.

C'est la base essentielle à nos principes d'interventions. L'activité est dédiée à l'expérience et à la satisfaction partagée entre un adulte et un adolescent, plutôt que de le convoquer à faire.

## **4.2) Résultats de l'année**

- Taux d'absentéisme très bas en tant de confinement
- Pas de ruptures d'accompagnements des jeunes accueillis
- Continuité de la plateforme intermecs
- Soutien et accompagnement psychoéducatif efficient des jeunes accompagnés au PEPS

## **4.3) objectifs à atteindre**

- Communiquer sur la spécificité et la plus-value de la MECS PEPS.
- Réaliser l'évaluation des risques de maltraitance au regard de la mise en œuvre de la Charte de Bientraitance de l'A.R.S.
- Etoffer le partenariat avec les structures de relais temporaires et les séjours de ruptures.
- Formaliser un partenariat avec un médecin généraliste